



UNION EUROPEENNE

DELEGATION EN REPUBLIQUE DU BENIN

Programme 5 ECOLES (ICSP Article 4 / CBSD)

Remise des diplômes à 14 stagiaires subventionnés par le programme au Centre de Perfectionnement aux Actions post-confliktuelles de Déminage et de Dépollution (CPADD), à Ouidah

Date : jeudi 23 juin 2022

Je suis heureuse et fière de participer ce jour à la remise des diplômes de 14 stagiaires issus du ***Centre de perfectionnement aux Actions post conflictuelles de Déminage et de Dépollution***, ici à Ouidah.

Vos stages ont été subventionnés par un projet financé par l'Union européenne. Ce projet s'appelle ***Programme 5 écoles***. Il est mis en œuvre par la Direction de Coopération de Sécurité et de Défense du Ministère des Affaires Etrangères français et il est doté de 2,6 M EUR.

Vous faites partie d'une cohorte d'environ 800 stagiaires formés par ce projet dans 5 écoles d'Afrique et du Proche-Orient. Ces centres d'excellence régionaux forment les stagiaires militaires à des capacités duales dans les domaines de la santé, du déminage, de la protection civile et du maintien de la paix. Le « Programme 5 écoles » cible en particulier la formation d'infirmiers et aides-soignants militaires, d'experts du déminage, de pompiers militaires ou encore de spécialistes d'actions civilo-militaires... Toujours avec le même objectif précis : mieux répondre aux besoins des populations dans les zones de crise.

En effet, les crises en Afrique et au Proche-Orient ont souvent pour conséquence la disparition de services de base. Dans ce contexte, **les forces armées sont parfois les seuls acteurs assurant la sécurité nécessaire au développement** et pouvant soutenir les activités de développement dans les zones de crise. Ce soutien aide donc aussi au retour de la confiance des populations envers les forces armées, et donc au rétablissement du contrat social entre l'Etat et sa population.

Ce « Programme des 5 écoles » fait aujourd'hui partie d'une longue liste de projets financés par l'Union européenne **visant à la convergence des politiques de développement et de sécurité**. Cette capacité d'assistance de l'Union aux acteurs de la sécurité et de la défense dans les pays partenaires au service du développement est récente puisqu'elle date de 2017. Cette réforme de notre coopération a contribué à une amélioration de la cohérence et de l'efficacité de l'action extérieure de l'Union en matière de prévention et de gestion des crises.

L'Union européenne, la France, et les autres États membres ne manqueront pas d'assurer leur soutien aux efforts collectifs pour continuer à faire face aux défis sécuritaires en Afrique et au Proche-Orient.

Je vous remercie de votre attention.